

# ARASMAC

AAS • AFJ • AJEMA • CSR

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Procès-verbal de la séance du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 19h00**

**à la salle de l'Esplanade, 1170 Aubonne**

Présidence : M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel et Président du Conseil intercommunal ARASMAC

Présences : Selon la liste des présences

M. Laurent Guignard, Président, ouvre cette séance avec un peu de retard et souhaite la bienvenue à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC convoqués en bonne et due forme, et les remercie du temps consacré à l'ARASMAC.

Les membres du Conseil intercommunal ARASMAC sont priés de bien vouloir signer la liste de présences (voir annexe 1), de même que les membres des Commissions voudront bien tous signer les rapports.

Il soumet l'ordre du jour de la séance de ce soir au Conseil intercommunal ARASMAC, qui a la teneur suivante :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.
4. Préavis N° 06/2016 « Fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2016 - 2021 ».
5. Préavis N° 07/2016 « Besoins en locaux ARASMAC – demande d'un crédit d'étude de CHF 25'000.- ».

6. Communications du Comité de direction ARASMAC.
7. Divers et prochaine séance : 15 juin 2017 (lieu à déterminer).

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il sera suivi tel que présenté.

### **1. Liste des présences**

M. Guignard précise que les communes d'Aclens, Ballens, Buchillon, Chavannes-le-Veyron, Chigny, Clarmont, Denens, Eclépens, Etoy La Chaux, Mont-la-Ville, Pommaples et Vaux-sur-Morges sont excusées.

Il excuse également Mmes Carine Tinguely et Thi Ngoc Wüst, membres du Comité de direction ARASMAC.

### **2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC**

M. Guignard prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal ARASMAC, de bien vouloir se lever afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées par l'assermentation sont :

- Monsieur le Municipal Michel Crottaz de la Commune d'Aubonne
- Madame la Municipale Nicole Chauvy de la Commune de Berolle
- Madame la Municipale Mandy Wagner Laurent de la Commune de Cottens
- Monsieur le Municipal Philippe Jobin de la Commune d'Echichens
- Monsieur le Municipal Claude Dumauthioz de la Commune de Pampigny
- Madame la Municipale Marylin Sieber de la Commune d'Orny

Il est à noter que Mme la Municipale Nicole Chauvy de la commune de Berolle et M. le Municipal Philippe Jobin de la Commune d'Echichens qui doivent être assermentés sont absents. Ces derniers le seront lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ARASMAC.

M. Guignard demande à toutes ces personnes de se placer devant l'assemblée et prie cette dernière de bien vouloir se lever. Il donne lecture du serment d'assermentation.

M. Guignard procède ainsi à leur assermentation.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016**

M. Guignard soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil intercommunal ARASMAC et propose qu'il ne soit pas lu.

Il donne la parole à Mme Caroline Bersier, Municipale à Bussy-Chardonney, laquelle relève une erreur d'addition des communes présentes et excusées.

Après vérification par rapport à la liste des présences, il faut lire :

« - 41 sont présentes, - 14 se sont excusées, - 7 n'ont pas donné de réponse. ». Le procès-verbal sera modifié dans ce sens (voir annexe 2).

Sans autre remarque, M. Guignard procède aux votes.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 est accepté à la majorité des membres présents avec 2 abstentions.

#### **4. Approbation du préavis N° 06/2016 « Fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2016 - 2021 »**

M. Guignard précise que ce préavis concerne uniquement les délégués des 37 communes AJEMA.

Il propose que le rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 06/2016 ne soit pas entièrement relu, et passe ainsi la parole à M. Pierre-Alain Schaub, président-rapporteur et Municipal à Mollens, qui ne lit que les conclusions (voir annexe 3).

M. Guignard remercie M. Schaub de sa lecture et donne la parole à l'assemblée pour des éventuelles questions sur le préavis et le rapport.

Tel n'étant pas le cas, il passe directement au vote.

Seules les 37 communes membres du réseau AJEMA sont concernées par ce vote. Les délégués sont priés de le faire en levant leur carton de vote.

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC

- VU le préavis du CODIR N° 06/2016 relatif au fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2016 – 2021,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder la compétence au CODIR d'accepter des augmentations du nombre de places, hors budget et hors préavis de l'ordre de 10% du nombre total de places d'accueil collectives parascolaires du Réseau AJEMA par année civile, pour autant que ces dernières revêtent un caractère imprévisible et exceptionnel et qu'il ne s'agisse pas d'un manque de rigueur ou d'anticipation de la part des structures demandeuses et/ou des communes ;
2. de solliciter le CODIR d'informer tous les délégués de l'ARASMAC dont la commune est membre du Réseau AJEMA ;
3. que toute décision s'y référant fera l'objet d'une communication écrite lors du Conseil intercommunal suivant.

Le préavis N° 06/2016 est accepté à l'unanimité des communes membres du but optionnel AJEMA présentes.

Mme Sylvie Podio, Présidente du Comité de direction de l'ARASMAC prend la parole pour excuser Mmes Carine Tinguely et Thi Ngoc Tu Wüst, membres. Elle remercie le Conseil intercommunal de la confiance accordée.

#### **5. Approbation du préavis N° 07/2016 « Besoins en locaux ARASMAC – demande d'un crédit d'étude de CHF 25'000.- »**

Ce préavis concerne les délégués des 62 communes.

M. Guignard prie la présidente-rapportrice, Mme Mercedes Puteo, Municipale à Saint-Oyens de lire uniquement les conclusions du rapport (voir annexe 4).

Le Président remercie Mme Puteo de sa lecture et passe ainsi la parole à l'assemblée.

M. Pierre Siegwart, Municipal à Vufflens-le-Château a quelques remarques et questions complémentaires.

Il s'interroge sur l'urgence d'avoir des bureaux supplémentaires.

S'agit-il d'un problème de gouvernance ou d'un problème d'organisation géographique ? Par ailleurs, quelle est l'organisation idéale et fonctionnelle à mettre en place (open-space, situation géographique, etc.), quel est le rôle opérationnel, et quelle est la stratégie du Comité de direction de l'ARASMAC ?

Mme Lara Dolce, Municipale à Moiry, intervient et au vu des différents points évoqués, relève l'importance de mandater une société pour le travail d'analyse.

Mme Podio remercie la commission qui rejoint les préoccupations du Comité de direction et relève néanmoins que le travail de recherche de locaux n'est pas nouveau, le bâtiment de Couvaloup 10 n'étant pas facile à transformer.

Le Comité souhaite notamment avoir un avis pour maintenir une antenne RI à Cossonay. Mme Podio précise également que la confidentialité est requise, d'où l'importance d'avoir des bureaux seuls et non pas exclusivement des open-space.

En guise de conclusion, Mme Podio relève que le Comité de direction de l'ARASMAC souhaiterait connaître la direction à prendre et souligne le besoin d'un appui professionnel pour la recherche de locaux.

M. Christian Walther, Municipal à Chevilly, tient à remercier les membres de la Commission pour leur travail, et qui apporte un éclairage important et ouvre bien la discussion.

Mme Podio précise que ces réformes se mettent en place, mais nous ne devons pas voir trop grand.

Elle stipule également qu'afin de permettre à toutes et à tous une bonne compréhension de l'ARASMAC, le Comité de direction de l'ARASMAC a décidé que les adjoints viendront successivement présenter aux 62 délégués des communes, les secteurs du Revenu d'insertion, des Agences d'Assurances Sociales et de l'Accueil de Jour. Ces présentations successives se feront lors des trois prochaines séances du Conseil intercommunal de l'ARASMAC, cette démarche visant à mieux comprendre les enjeux et l'environnement.

M. Guignard remercie Mme Podio de son intervention.

A présent, M. Guignard passe au vote.

Les délégués des 62 communes sont priés de le faire en levant leur carton de vote.

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'approuver l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 25'000.- pour l'accompagnement de la recherche de locaux pour l'ARASMAC.

Le préavis N° 07/2016 est accepté à la majorité avec 1 avis contre et 5 abstentions.

## **6. Communications du Comité de direction**

Mme Podio prend la parole et remercie le Conseil intercommunal d'avoir accepté les préavis proposés ce soir.

Elle informe l'assemblée qu'une nouvelle séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ARASMAC est agendée au jeudi 16 mars 2017 à 19h00 à 1304 Cossonay au cours de laquelle deux autres préavis seront proposés.

Le premier préavis présenté traitera des demandes d'autorisations générales et l'autre concernera les indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal de l'ARASMAC. Les indemnités n'ayant jamais été votées et afin d'être formel, le Comité de direction a donc décidé de proposer un préavis déterminant les indemnités pour la législature 2016-2021.

Par ailleurs, Mme Podio informe que la présentation du secteur du Revenu d'Insertion (RI) au Conseil intercommunal se fera également lors de cette séance.

## **7. Divers et prochaine séance : jeudi 15 juin 2017 (lieu à déterminer)**

L'ordre du jour de cette séance étant terminé, M. Guignard précise que la date de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017 a été déplacée au 15 juin 2017, afin de permettre aux commissions de rendre leurs rapports.

**Note après séance** : *En raison d'un impératif ayant lieu ce même soir, Mme Sylvie Podio, Présidente du Comité de direction de l'ARASMAC ne pourra être présente à la séance du Conseil intercommunal initialement prévue le jeudi 15 juin 2017. C'est pourquoi, cette dernière est avancée au mercredi 14 juin 2017.*

Par conséquent, le Conseil intercommunal se réunira les

**Jeudi 16 mars 2017 à 19h00 à 1304 Cossonay**

et

**Mercredi 14 juin 2017 à 19h00 (lieu à déterminer)**

Avant de clore la séance, M. Guignard passe la parole à M. Pascal Lincio, Municipal d'Aubonne, qui nous reçoit en ces lieux pour les salutations d'usage.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 19h50.

Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du 16 mars 2017.

Le président

La secrétaire

L. Guignard

D. Bickel

Morges, le 25 janvier 2017 / LGD-dbl